



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE
TD/B/COM.1/L.30
16 mars 2005
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Neuvième session
Genève, 14-18 mars 2005

**Projet de rapport de la Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base sur sa neuvième session**

Rapporteur: M. El Mostafa Ait Amor (Maroc)

Orateurs:

Secrétaire général adjoint chargé
de la CNUCED

Costa Rica, pour le Groupe latino-américain et
caraïbe

République démocratique du Congo,
pour le Groupe des 77 et la Chine

Luxembourg, pour l'Union européenne

Philippines, pour le Groupe asiatique et
la Chine

Bénin, pour les PMA

Égypte, pour le Groupe africain

Inde
Chine
Fédération de Russie

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise avant le **mardi 22 mars 2005** à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E-8108, télécopie: 917 0056, téléphone: 967 5656.

Chapitre I

Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a dit que la présente session était la première que tenait la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base depuis la onzième session de la Conférence, et que c'était donc l'occasion d'aborder les questions de fond inscrites à l'ordre du jour dans l'optique de la mise en œuvre du Consensus de São Paulo. L'année 2005 serait également celle de l'examen cinq ans après de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Ces événements étaient étroitement liés car ils avaient pour objectif commun de promouvoir le commerce en tant que moteur de la croissance, du développement et de l'élimination de la pauvreté. Au point 3 de son ordre du jour, la Commission examinerait la façon dont l'accès au financement du commerce des produits de base influait sur la compétitivité et les capacités de pénétration des marchés des pays en développement, en particulier des pays tributaires des produits de base. Étant donné l'importance des questions relatives à ces produits, comme indiqué d'une manière générale dans le Consensus de São Paulo (par. 100), elle voudrait peut-être décider de faire de la question des produits de base un point régulier de son ordre du jour à l'avenir. Concernant la compétitivité, de plus en plus de pays en développement, y compris des PMA, reconnaissaient que le droit et la politique de la concurrence, au niveau national et au niveau international, étaient importants pour la réalisation de leurs objectifs de développement et de réduction de la pauvreté. À cet égard, le Secrétaire général adjoint a rappelé que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives se tiendrait à Antalya (Turquie), en novembre 2005.

2. Au titre du point 4 de son ordre du jour, la Commission examinerait le rôle croissant des pays en développement dans le commerce international des services, ainsi que les enseignements et les difficultés des négociations multilatérales et régionales en cours sur les services. Beaucoup de pays en développement avaient engagé des réformes, mais la libéralisation du commerce des services risquait de ne pas donner les résultats ou les gains escomptés en l'absence de politiques complémentaires. Dans de nombreux PMA, la part des services dans le PIB avait diminué depuis les années 90. La libéralisation de l'accès aux marchés pour le commerce des services ne pouvait

être envisagée sans qu'il soit tenu compte des progrès dans les négociations sur les règles de l'AGCS et des disciplines en matière de réglementation intérieure. Une question en l'occurrence était celle du rôle d'une réglementation adéquate pour que la libéralisation du commerce produise des résultats positifs.

3. Concernant le point 5 de l'ordre du jour, le Secrétaire général adjoint a souligné l'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement pour leur participation au Programme de travail de Doha et au-delà, qui englobait les questions d'accès aux marchés et de capacité de production dans une optique d'interactions entre commerce, environnement et développement. Quelques-unes de ces questions ne relevaient pas de l'OMC, s'agissant par exemple des moyens nouveaux pour le commerce de contribuer à un développement durable, à l'instar de l'Initiative BioTrade. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005 avait été un événement important, et la CNUCED était disposée à continuer de collaborer avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour aider les pays en développement à appréhender différentes questions de commerce et d'investissement dans le domaine des changements climatiques, par exemple pour promouvoir une expansion des possibilités en la matière au titre du Mécanisme pour un développement propre. Le Secrétaire général adjoint a également souligné l'importance du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, activité de projet lancée au cours de la Semaine commerciale de Rio qui avait précédé la onzième session de la Conférence.

4. La Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, tenue en février 2005, avait examiné la délocalisation de services utilisant les TIC, le secteur des textiles et de l'habillement, et celui des sources d'énergie renouvelables et des biocombustibles. La Commission devrait examiner la suite qui pourrait être donnée aux examens sectoriels, y compris l'exécution de projets sur le terrain, et la convocation d'une autre réunion d'experts sur le même thème au cours du présent exercice biennal.

5. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'appui de la CNUCED serait nécessaire pour deux grands événements en 2005: la préparation de l'examen cinq ans après de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, à Hong Kong.

6. Pour de nombreux pays en développement tributaires des produits de base, les obstacles à la pénétration des marchés liés au financement des produits de base avaient des incidences négatives, auxquelles il fallait remédier. Le Consensus de São Paulo proposait une feuille de route pour les travaux de la CNUCED dans le domaine des produits de base, et à cet égard la Commission devrait faire de ces produits un point permanent de son ordre du jour.

Le représentant a exprimé son soutien au Groupe d'étude international sur les produits de base. Des efforts étaient également nécessaires pour rendre les marchés internationaux plus efficaces, plus justes et plus équitables en prévenant et en démantelant les structures et les pratiques anticoncurrentielles des entreprises d'envergure mondiale lorsque celles-ci étaient préjudiciables aux exportations des pays en développement, notamment aux exportations de produits de base. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives serait l'occasion de remédier aux pratiques anticoncurrentielles. Le représentant s'est félicité des travaux réalisés sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La CNUCED devait poursuivre en priorité de telles activités et les élargir au renforcement des capacités.

7. Concernant le commerce des services, il a déclaré souscrire sans réserve à l'évaluation présentée par le secrétariat de la CNUCED à la section V du document TD/B/COM.1/71. Des secteurs de services à plus forte intensité de travail intéressaient tout particulièrement les pays en développement, et ils devraient bénéficier d'une priorité dans les négociations relatives à l'AGCS. Les pays en développement cherchaient à obtenir des pays développés des engagements plus larges et contraignants sur les Modes 4 et 1 ainsi que sur la mise en œuvre de l'article IV de l'AGCS. Ils avaient besoin d'une aide pour se doter d'une capacité de fourniture de services compétitive, renforcer leurs capacités institutionnelles et réglementaires, et conserver la marge d'action nécessaire pour garantir un juste équilibre entre les divers objectifs de développement. Un préalable nécessaire était une évaluation claire à la fois du potentiel commercial du secteur des services et des objectifs de négociation sur l'AGCS et de leurs incidences sur le développement. Les pays en développement attachaient une grande importance aux travaux de la CNUCED à cet égard et demandaient au secrétariat de poursuivre ses analyses des moyens de créer des secteurs de services et des services d'infrastructure compétitifs qui soutiendraient et renforceraient la compétitivité et le développement.

8. Le représentant a félicité la CNUCED de ses travaux sur une grande diversité de questions de commerce et d'environnement, s'agissant en particulier des biens et services environnementaux, des prescriptions environnementales et de l'accès aux marchés, des débouchés à l'exportation pour les produits biologiques, et de l'Initiative BioTrade. La nouvelle initiative de la CNUCED concernant le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était également encouragée, de même que l'assistance fournie au cours des négociations à l'OMC sur l'identification des biens environnementaux présentant pour les pays en développement un intérêt pour leurs exportations et leur développement durable.

9. Le représentant s'est déclaré satisfait de l'application globale par le secrétariat des recommandations formulées par la Commission à sa huitième session. Il fallait continuer de mettre l'accent sur les PMA et les pays africains, étant donné leurs besoins spécifiques et urgents. L'appui financier que fournissaient les donateurs à la CNUCED pour l'exécution des activités de coopération technique était louable, mais il devait être augmenté compte tenu du mandat confié à la CNUCED à la onzième session de la Conférence. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirmaient leur engagement de mener à bien le nouveau cycle de négociations relatives au SGPC et comptaient sur un soutien continu de la CNUCED.

10. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, s'est déclaré satisfait de l'initiative prise par le secrétariat d'organiser un débat sur le commerce et les objectifs de développement du Millénaire, en espérant une contribution plus directe du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED à la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et en particulier à la réunion de haut niveau sur l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire. Il s'est également déclaré satisfait de l'analyse faite par le secrétariat des mécanismes de financement des produits de base et a remercié les partenaires de développement de leur appui à de tels mécanismes en Asie. Une suggestion était d'inclure le financement des produits de base dans les programmes de responsabilité sociale d'entreprise, des sociétés multinationales et de prendre en considération les questions relatives à ces produits au cours de la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles. Les travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques devaient être poursuivis, et étendus à

d'autres secteurs tels que les biens et services environnementaux, ainsi que les textiles et les vêtements après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements.

11. Le représentant a souligné la nécessité urgente d'aborder les problèmes de capacité d'offre dans le secteur des services et la question des obstacles aux exportations de services des pays en développement, en particulier les accords de reconnaissance mutuelle, les examens des besoins économiques, les visas, les prescriptions techniques et la réglementation intérieure. Les pays développés devaient reconnaître l'importance du Mode 4, ainsi que des Modes 1 et 2, pour le développement économique. Étant donné l'importance du commerce des services, le représentant se félicitait de l'accent mis par la CNUCED sur le secteur des services dans tous ses domaines d'activité, ainsi que sur l'évaluation des services.

12. Il a rappelé l'engagement pris à la onzième session de la Conférence de surveiller les mesures environnementales influant sur les exportations des pays en développement. Ces mesures étaient devenues des facteurs cruciaux pour l'accès aux marchés et la pénétration des marchés. Dans de nombreux cas, les prescriptions environnementales avaient également été préjudiciables aux pays asiatiques, et un certain nombre de suggestions faites par le secrétariat méritaient d'être adoptées sans réserve. La participation du secteur privé au Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés était louable. Le représentant a souligné le rôle positif de l'Initiative BioTrade que le secrétariat devrait étendre à d'autres pays de la région.

13. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné que la plupart des pays africains étaient tributaires de produits de base. Il fallait s'attaquer, notamment au moyen de mécanismes novateurs de financement, aux problèmes découlant du manque de capitaux, de technologie et de ressources humaines pour le respect des normes applicables aux produits. Il fallait reconnaître le rôle qui incombait en la matière à l'État. Les petits producteurs devaient bénéficier d'un soutien, des prix «décentés» devaient être payés et les partenariats entre producteurs des pays en développement et distributeurs de produits devaient être encouragés. Les producteurs africains s'inquiétaient des obstacles au commerce dus à des structures de marché international défavorables et des contraintes imposées par les entreprises. La CNUCED avait entrepris d'importants travaux dans ce domaine, et il fallait renforcer les analyses visant à

aider les pays en développement dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence, notamment au niveau régional.

14. Le commerce des services ouvrait aux pays africains des possibilités d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le développement de services d'infrastructure était d'une importance cruciale pour le développement économique, mais la plupart des fournisseurs de services africains souffraient d'un manque de ressources et de compétitivité. Les services étaient importants pour améliorer les conditions de vie, et les gouvernements avaient un important rôle réglementaire à jouer en faveur de la réalisation des objectifs sociaux. La libéralisation et la privatisation des services d'infrastructure devaient également aller de pair avec une concurrence et des mesures législatives appropriées. La Commission pouvait y contribuer en adoptant des recommandations spécifiques en vue de promouvoir le dynamisme des industries locales de services, l'accès à la technologie à travers différents modes de livraison, et le mouvement de personnes physiques.

15. Les pays africains avaient des difficultés à s'adapter aux prescriptions environnementales et aux prescriptions de sécurité alimentaire liées à l'environnement, en vigueur sur leurs principaux marchés d'exportation. Ils s'inquiétaient des réglementations relatives aux pesticides et des normes du secteur privé. À cet égard, ils se félicitaient des travaux du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, ainsi que de l'Équipe spéciale internationale CNUCED/FAO/IFOAM sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. En raison des prescriptions en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement, les pays africains appréciaient les projets envisagés par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement ainsi que l'Initiative BioTrade, qui était désormais élargie à l'Afrique. Les travaux de la CNUCED sur la biodiversité et les savoirs traditionnels étaient également importants, car la majorité des Africains s'en remettaient aux savoirs traditionnels pour satisfaire leurs besoins en matière d'alimentation et de santé. Il y avait également des possibilités pour la CNUCED de contribuer au renforcement des capacités des pays africains, lesquels étaient actuellement en position défavorable, d'appliquer le Mécanisme pour un développement propre relevant du Protocole de Kyoto.

16. L'initiative concernant les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international offrait d'importantes possibilités aux pays africains de diversifier leur production et leurs exportations. Elle devait être élargie au troisième grand domaine d'activité de la CNUCED, à savoir le renforcement des capacités, en particulier en Afrique, par le biais de projets pilotes nationaux et sous-régionaux, car l'Afrique devait elle aussi se doter de capacités dans ces secteurs nouveaux et dynamiques.

17. Les travaux relatifs à l'après-Doha entrepris au titre du JITAP étaient extrêmement importants. D'autres activités spécifiques de coopération technique méritant une mention particulière concernaient le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, les produits de base, l'accession à l'OMC, les négociations ACP-Union européenne, et le SGPC. La CNUCED était un important partenaire de l'Afrique dans les efforts déployés pour mener à bien le Programme de travail de Doha et en réaliser l'objectif de développement. Le représentant s'est déclaré satisfait des travaux effectués par le secrétariat, indiqués dans le document TD/B/COM.1/69.

18. Le représentant du **Costa Rica**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur le commerce et le développement, en se concentrant sur trois grands domaines: a) la contribution du commerce au développement économique, et les liens entre libéralisation du commerce, croissance économique et atténuation de la pauvreté; b) les interactions entre multilatéralisme et intégration régionale, les deux étant compatibles et complémentaires; et c) les négociations multilatérales et un appui continu aux pays en développement pour leur participation au Programme de travail de Doha.

19. Concernant le commerce international des services, il fallait accroître la participation des pays en développement. De nombreux pays de la région avaient engagé des réformes dans le secteur des services, mais leur part du commerce international des services restait extrêmement modeste, à 3,5 % environ, plus faible que leur part du commerce des marchandises, qui s'établissait à 5,3 % du commerce mondial total. Les pays de la région espéraient tirer profit des négociations sur les services à travers le mouvement temporaire de personnes physiques pour la fourniture de services (Mode 4). La CNUCED avait fourni une aide aux pays en développement dans ce domaine, aide qui devait être accrue. Il était également important d'examiner les meilleures pratiques, qui contribueraient à renforcer le commerce Sud-Sud des services.

20. Le Groupe latino-américain et caraïbe attachait une grande importance aux liens entre commerce, investissement et environnement, étant donné les vastes ressources en matière de diversité biologique de la région. Il soutenait les travaux de la CNUCED sur l'agriculture biologique, l'Initiative BioTrade, les changements climatiques et le tourisme durable. Il comptait sur le succès des travaux du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés et se déclarait satisfait des activités de la CNUCED relatives aux biens et services environnementaux.

21. L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto était un important événement qui ouvrait de nouvelles perspectives. La CNUCED avait un rôle à jouer auprès des pays en développement concernant les questions liées au commerce et à l'investissement dans le domaine des changements climatiques, s'agissant par exemple de promouvoir des possibilités de commerce et d'investissement au titre du Mécanisme pour un développement propre, le développement rural, la diversification de l'offre d'énergie, la production de biocombustibles et l'utilisation des produits de base pour produire de l'énergie. Le Groupe latino-américain et caraïbe remerciait le Gouvernement britannique de son projet relatif aux prescriptions environnementales, qui intéressait huit pays de la région.

22. Le représentant du **Luxembourg**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que comme le montrait l'ordre du jour de la Commission, le rôle de la CNUCED allait au-delà du renforcement des capacités de négociation commerciale ou de mise en œuvre des accords commerciaux. La Commission offrait l'occasion de réfléchir aux liens entre le commerce et les objectifs de développement du Millénaire, et l'UE souscrivait à la conclusion du rapport sur le projet des Nations Unies relatif au Millénaire selon laquelle le commerce pouvait constituer un puissant moteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. À ce propos, l'UE convenait que l'agriculture, l'accès aux marchés de produits non agricoles, les services, la facilitation du commerce ainsi que le traitement spécial et différencié constituaient non seulement des éléments critiques des négociations commerciales en cours, mais aussi des facteurs clefs dans la réalisation de ces objectifs. Elle appuyait aussi la recommandation formulée dans ce rapport, visant à ce que tous les pays développés étendent aux PMA des mécanismes du type «tout sauf les armes». L'octroi de préférences commerciales aux PMA par les pays en développement faciliterait aussi le commerce Sud-Sud.

23. L'UE saluait les efforts que la CNUCED déployait pour promouvoir la question du financement du commerce des produits de base, et l'approche proposée dans le document d'information du secrétariat était bonne. L'UE examinait plusieurs moyens d'appuyer les travaux de la CNUCED dans ce domaine, en particulier ceux visant à mettre en valeur les meilleures pratiques dans des pays tributaires de produits de base.

24. L'UE reconnaissait avec le secrétariat de la CNUCED l'importance croissante des services et leurs perspectives de développement, notamment le rôle du Mode 4 pour tous les partenaires commerciaux, en particulier les pays en développement. Compte tenu de son poids, elle avait présenté une offre initiale substantielle sur le Mode 4. En outre, les envois de fonds internationaux étaient toujours pénalisés par des coûts de transaction élevés, coûts qui devraient être réduits par une concurrence accrue et par des gains d'efficacité dans le secteur des services financiers. S'agissant des négociations actuelles sur l'AGCS, tout progrès accompli dépendra de la participation de l'ensemble des partenaires commerciaux au processus des demandes et des offres. L'UE était disposée à prendre en compte toutes les flexibilités offertes par l'AGCS et les lignes directrices de négociation en faveur des PMA, et une attention particulière serait accordée aux intérêts des pays en développement dans son offre révisée de services, conformément à l'ensemble de résultats de juillet.

25. En matière de commerce, d'environnement et de développement, l'UE, par le biais de certains de ses États membres, coopérait étroitement avec la CNUCED, notamment en matière d'assistance technique. Les préoccupations relatives aux normes environnementales n'impliquaient pas que ces normes devaient être réduites, mais qu'un appui devait être accordé aux exportateurs pour les aider à s'y conformer. Les travaux de la CNUCED sur divers secteurs économiques permettaient de tirer des enseignements utiles à cet égard.

26. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a appelé la communauté internationale à apporter aux pays en développement et en particulier aux PMA une solution rapide à leurs problèmes particuliers dans les domaines suivants: dette extérieure, baisse de l'APD, faiblesse de l'investissement, dégradation des termes de l'échange, protectionnisme sur les marchés d'exportation, instabilité des prix des produits de base et insuffisance des infrastructures et des capacités de production.

27. La production et l'exportation de produits de base revêtaient une importance fondamentale pour les PMA car la part des exportations de produits de base dans le total de leurs recettes d'exportation était souvent supérieure à 90 %. Toutefois, seule une proportion minime de ces exportations portait sur des produits transformés. Les PMA étaient pénalisés par la baisse des prix des produits de base, qui était à l'origine de problèmes sociaux et de problèmes de balance des paiements. L'analyse de la CNUCED dans ce domaine était très utile.

28. Une question importante était de savoir comment les PMA pouvaient tirer parti de débouchés possibles et de leurs avantages comparatifs dans le secteur des produits de base. Il fallait réduire, voire supprimer, les subventions à l'exportation, les mesures de soutien interne, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane ainsi que les obstacles non tarifaires. La facilitation du commerce revêtait aussi une très grande importance et devait être promue. Les capacités de production devaient être développées et une assistance technique devrait être accordée aux pays en développement et en particulier aux PMA à cette fin. Le développement des infrastructures et des capacités commerciales était une priorité pour attirer les investissements nécessaires à une croissance économique et un développement autosuffisants.

29. Concernant le lien entre commerce et réduction de la pauvreté, parmi les facteurs importants figuraient l'amélioration de l'accès aux marchés, le renforcement des infrastructures et l'éducation. L'objectif d'allouer 0,7 % du PIB à l'APD avait aussi été souligné. On devrait en outre aider les PMA à transformer davantage de produits de base. Il fallait investir dans le renforcement des capacités matérielles, humaines et institutionnelles de ces pays, en particulier dans les systèmes de transport. Un autre élément notable était la cohérence des politiques commerciales internationales et des stratégies nationales de développement dans l'optique des objectifs de développement du Millénaire. Trois mesures qui aideraient considérablement les PMA étaient l'ouverture des marchés aux produits provenant de ces pays, l'accès au microcrédit et l'annulation de leur dette.

30. Les services – notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'assurance, de la banque, de la santé, de l'éducation, du tourisme et des services professionnels – jouaient un rôle essentiel dans le développement économique, et il faudrait accroître la compétitivité des PMA dans ces secteurs et leur apporter une assistance technique. Des avantages découleraient des négociations sur l'AGCS, surtout grâce au mouvement des personnes physiques.

31. Les PMA étaient conscients du lien existant entre commerce, environnement et développement durable. La protection de l'environnement était importante dans l'optique du développement durable, et ces pays accordaient un grand intérêt à la mise en œuvre des décisions et des recommandations formulées dans Action 21. Il devrait être tenu compte de la situation particulière des PMA dans l'élaboration de normes, notamment de normes environnementales, et on devrait aider les PME de ces pays à les respecter. Enfin, le représentant a remercié les donateurs d'avoir soutenu les programmes de coopération technique de la CNUCED et a lancé un appel pour que leur contribution au développement des PMA soit accrue.

32. La représentante de l'**Inde** a dit que le troisième cycle de négociations sur le SGPC devrait non seulement aboutir à un ensemble d'engagements substantiels en matière de libéralisation du commerce, reposant sur des avantages réciproques répartis de manière équitable entre tous les participants, mais aussi promouvoir les complémentarités économiques et déboucher sur des mesures préférentielles concrètes au bénéfice des PMA. Un comité de négociation avait été créé, ainsi que deux groupes de négociation qui se réunissaient chaque semaine (l'un sur l'établissement de règles et l'autre sur l'accès aux marchés). Un calendrier avait été établi en vue d'achever les négociations avant novembre 2006. Les membres du Groupe des 77 et la Chine avaient été invités à participer aux négociations et avaient assisté aux séances formelles et informelles des deux groupes de travail. L'adhésion de nouveaux membres se ferait dans le cadre des négociations en cours. Les participants espéraient que le cycle de négociations aboutirait à des résultats positifs, sensibles et mutuellement bénéfiques. La représentante remerciait la CNUCED de son assistance au SGPC.

33. Les connaissances, l'expérience et les compétences de la CNUCED constitueraient une contribution précieuse à l'examen quinquennal des objectifs de développement du Millénaire et à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Hong Kong. Le nouveau mandat que lui avait confié la Conférence à sa onzième session et les résultats des réunions d'experts devraient se traduire dans ses activités. La nécessité d'accorder une assistance financière et technique au renforcement des capacités d'offre des pays en développement était manifeste dans les documents de la CNUCED. L'exemple de plusieurs pays en développement, notamment l'Inde, montrait qu'il était possible de concevoir des mécanismes de financement viables et durables

à l'intention des producteurs, des transformateurs et des négociants de produits de base, et la CNUCED devrait lancer d'autres initiatives dans ce domaine.

34. La CNUCED était censée promouvoir la cohérence au sein du système financier, monétaire et commercial international, sur la base du principe visant à garantir aux pays en développement une «marge d'action» et une dose de flexibilité, éléments qui ne devraient pas être considérés comme des concessions ou des exceptions à la règle, mais comme faisant partie intégrante de l'architecture du système commercial multilatéral. La structure institutionnelle de l'OMC avait besoin d'être réformée tant sur le plan de la forme que sur celui du fond. Le processus de prise de décisions doit être transparent, ouvert et participatif, et les activités de fond devraient prendre en compte le développement; on attendait de la CNUCED qu'elle continue à jouer un rôle positif dans la réalisation de cet objectif. Les travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques étaient louables et devraient être suivis d'une aide au renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces travaux pourraient être étendus à d'autres secteurs, notamment l'audiovisuel, le tourisme, la biotechnologie, les biens et services environnementaux et les produits pharmaceutiques. La CNUCED devrait aussi poursuivre ses activités d'avant-garde sur le Mode 4. Concernant le commerce et l'environnement, la création de nouveaux obstacles sous la forme de prescriptions en matière d'environnement et de santé demeurait une question importante. Les négociations multilatérales devraient tenir pleinement compte des biens et services environnementaux présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement. Les savoirs traditionnels étaient une autre question importante et l'assistance qu'apportait la CNUCED à l'analyse d'approches holistiques de la protection, de la promotion et de la préservation des savoirs traditionnels ainsi que de leur intégration dans les stratégies de développement était accueillie avec satisfaction. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les savoirs traditionnels, en coopération étroite avec d'autres organisations internationales telles que l'OMC, le PNUE, la Convention sur la diversité biologique, la FAO et l'OMPI.

35. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance que revêtait le financement du commerce des produits de base. Les efforts déployés par les pays en développement dans ce domaine ne seraient pas suffisants et auraient donc besoin d'être soutenus par les pays développés et les organisations internationales. Les activités de la CNUCED dans ce domaine

étaient louables et celles relatives aux produits de base devraient être renforcées. Dans le secteur des services, l'importance du Mode 4 dans l'optique du développement durable était très grande. Étant donné que les pays en développement n'étaient pas suffisamment compétitifs dans le commerce des services, les pays développés devraient s'efforcer de libéraliser les secteurs de services présentant un intérêt particulier pour ces derniers, en particulier les services liés au mouvement de personnes physiques. Les obstacles non tarifaires étaient des obstacles importants aux exportations des pays en développement et devraient être examinés dans les négociations en cours à l'OMC. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans ce domaine.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance des travaux de la CNUCED portant sur l'adhésion à l'OMC et l'intégration régionale. L'ordre du jour de la Commission permettait aux États membres d'examiner des questions très complexes, mais très intéressantes qui étaient au cœur du commerce international.

Chapitre II

Questions d'organisation

Ouverture de la session

37. La neuvième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 mars 2005; elle a été ouverte le 14 mars 2005 par la Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

Élection du Bureau

38. À sa séance plénière d'ouverture, le 14 mars 2005, la Commission a élu le Bureau ci-après:

- Président: M. Dacio Castillo (Honduras)
- Vice-Présidents: M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)
M^{me} Carmen Domínguez (Chili)
M^{me} Barbara Rietbrock (Pays-Bas)
M. Dimitri Godunov (Fédération de Russie)
M. Emmanuel Farcot (France)
- Rapporteur: M. El Mostafa Ait Amor (Maroc)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

39. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/68; l'ordre du jour de la neuvième session se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
4. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.

5. Commerce, environnement et développement.
6. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
7. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.
